



CFPM FRANCE

425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE

Tél. 09 72 23 36 72 - Fax 09 56 79 05 19

PARIS-LYON-MARSEILLE-BORDEAUX-TOULOUSE-STRASBOURG

LILLE-ROUEN-DIJON-NANTES-RENNES-NICE-MONTPELLIER

Internet : <http://www.cfpmfrance.com>

Email : contact@cfpmfrance.com

DOSSIER D'INSCRIPTION STAGE DE FORMATION

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Afin de valider votre inscription, nous vous invitons à nous retourner dans les plus brefs délais :

CFPM FRANCE
Centre national des inscriptions
425 Cours Emile Zola
69100 VILLEURBANNE

- contrat de formation dûment complété et signé,
- photo d'identité,
- curriculum vitae,
- détail de votre projet,
- chèque de 20 euros pour frais d'inscription (encaissé à réception)
- règlement de votre inscription (facture après un délai de réflexion) ou attente de prise en charge.

Les inscriptions doivent être fermes et définitives afin de nous permettre de confirmer le bon déroulement du stage.

Un dossier spécifique pour stage financé pourra vous être rempli dans le cadre d'une prise en charge (DIF, Conseil général, etc...).

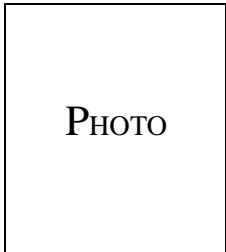
Bien musicalement à vous.

Émilie CAMOREYT,
Directrice administrative.



EURL au capital de 7500 euros
SIREN 440869782 APE 8552 Z- RCS LYON

Établissement d'enseignement supérieur privé membre de la Fédération Française de l'Enseignement Musical
Formation professionnelle continue des interprètes et des enseignants de la Musique



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

L'élève :
 NOM :
 PRÉNOM :
 DATE DE NAISSANCE :

L'action de formation aura lieu :

au CFPM (préciser la ville).

SECTION CHOISIE - CONSULTER L'ANNEXE PÉDAGOGIQUE
 PRÉCISER L'INSTRUMENT PRATIQUE:
 CYCLE PRO : NOMBRE D'HEURES :

QUEL MUSICIEN ETES-VOUS ? :

INSTRUMENT PRATIQUE (COCHEZ 2 CASES AU MAXIMUM) :

PIANO GUITARE CHANT BATTERIE SAXO AUTRE.....

ORIENTATION DE STYLE (COCHEZ 2 CASES AU MAXIMUM):

CLASSIQUE JAZZ POP-ROCK MUSIQUES ACTUELLES

NIVEAU DE FORMATION MUSICALE :

OUI NON Savez-vous lire la clé de FA ?

OUI NON Au niveau du rythme, connaissez-vous les mesures binaires et les mesures ternaires ?

OUI NON Savez-vous battre la mesure ?

OUI NON Connaissez-vous les différentes tonalités de la gamme (altération à la clé), les tons voisins, les degrés de la gamme ?

OEUVRES ÉTUDIÉES (EXEMPLES PRÉCIS):

NIVEAU DE FORMATION SCOLAIRE :

PROFESSION ACTUELLE:

ADRESSE PERMANENTE:.....

CODE POSTAL : VILLE:

TEL. FIXE : TEL. PORTABLE:

E-MAIL : MYSFACE :

ADRESSE PENDANT LA FORMATION:.....

CODE POSTAL : VILLE:

TEL. FIXE : TEL. PORTABLE:

FINANCEMENT PRÉVU (cocher et entourer son mode de financement)

- PERSONNEL CIF AFDAS-ANFH-FONGECIF-UNIFORMATION-AGECIF-MEDIAFOR
 CONVENTION - FINANCEMENT REGIONAL-MISSION LOCALE-ANPE-ASSECIC-AGEFIH
 FINANCEMENT PERSONNEL EN CAS DE REFUS DE PRISE EN CHARGE

Vous avez connu le CFPM ? PRESSE-GUIDE INTERNET SALON AFDAS-OPCA MUSICIENS

Précisez :

SIGNATURE DU STAGIAIRE:

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le stagiaire entreprend une formation totalement ou partiellement financée.

Entre les soussignés :

1/ Centre de Formation Professionnelle de la Musique (CFPM)

Membre de la Fédération Française de l'Enseignement Musical

SIREN 440869782 APE 8552 Z- RCS LYON ET NANTERRE

Enregistré sous le numéro 82 69 07251 69 déclaration d'activité auprès du Préfet du Rhône

425 cours Émile Zola 69100 VILLEURBANNE

2/ Nom, prénom et adresse du cocontractant ci-après désigné le stagiaire :

.....
.....
.....
.....

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application de l'article L.920-13 du Code du Travail. Le stagiaire déclare être âgé d'au moins 18 ans et avoir la capacité juridique nécessaire pour passer et honorer ce contrat ou joindre une autorisation parentale et une caution financière lui permettant de signer et d'honorer ce contrat.

ARTICLE 1er : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée (selon grille de programmation):

r TITRE DU STAGE :

r DATE : r LIEU :

r DUREE : r TARIF :

ARTICLE 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L 900-2 du Code du Travail.

Elle a pour objectif de permettre aux artistes autodidactes d'acquérir théorie, technique musicale et pédagogie de l'enseignement. A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation sera délivrée au stagiaire. Sa durée est fixée à **un nombre d'heures décrit en annexe pédagogique**. Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat (annexe pédagogique).

ARTICLE 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir le ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances décrit dans l'annexe pédagogique.

ARTICLE 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu au (préciser la ville) :

r CFPM

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes. Un programme détaillé est décrit en annexe pédagogique. Des salles techniques équipées et destinées à la pratique de la musique sont mises à la disposition du stagiaire.

Le lieu de la formation peut être modifié pour des raisons d'organisation. Une formation peut être reportée ou une master-classe modifiée en cours individuel si l'effectif de la section concernée est inférieur à l'effectif minimum requis. L'organisation des formations est susceptible d'évoluer selon les disponibilités des artistes-formateurs.

Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation sont disponibles auprès de l'administration sur simple demande.

ARTICLE 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé selon l'annexe tarifaire. La totalité du prix susmentionné sera versée selon les modalités de paiement suivantes :

- un montant, précisé en annexe sur l'attestation de prise en charge, sera acquittée par l'organisme :
Nom :
Adresse
.....
- le solde sera à la charge du stagiaire et réglé **avant le début du stage** dès la présentation de facture.

En cas de prise en charge partielle, quelle qu'en soit la raison (restrictions budgétaires, abandon ou absence sans force majeure reconnue), le stagiaire s'engage à régler à ses frais le complément du prix. Si la prise en charge est inférieure à 70% du tarif complet, le candidat pourra résilier son contrat de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 8 jours avant le début de la formation. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

ARTICLE 7 : Interruption du stage ou absences

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire, avant ou après le début du stage, et pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

100% DU MONTANT DE LA FACTURE DU STAGE RESTE DU PAR LE STAGIAIRE.

En cas de non réalisation partielle ou totale de la prestation de formation, le stagiaire s'engage à verser au CFPM une somme correspondant aux heures non-réalisées facturée à titre de dédommagement. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. La force majeure est constituée par un événement à la fois d'origine externe, imprévisible et irrésistible, qui met le sujet dans l'impossibilité absolue d'exécuter son contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE 8 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le médiateur du CFPM pourra être saisi. Si le désaccord persiste, seul le Tribunal compétent pourra régler le litige.

Fait à Date :

Pour le stagiaire,

Le stagiaire

.....
(NOM et Prénom)
signature du stagiaire
et signature d'un des parents pour les mineurs précédée de
« Bon pour autorisation parentale et caution financière »

Pour l'organisme,

La Directrice administrative

Emilie CAMOREYT,
signature et cachet